

les jours, régulier, suffisant et proportionné à leurs forces. Le jeune cheval qu'on fait trotter à la longe, ou qu'on fait monter, même par un habile écuyer, jouit toujours d'une certaine liberté, et il est souvent impossible de réprimer des mouvements désordonnés, des pointes, des écarts, des sauts dangereux pour un cavalier qui ne serait pas bien solide, et qui prouvent au cheval qu'il n'est pas entièrement subjugué. Le jeune cheval au harnais, à côté d'un vieux cheval bien calme, à côté de sa mère, si on le peut, est pris comme un chien d'arrêt avec le collier de force. Il est attaché par la bride à son voisin, et il faut qu'il le suive ; il ne peut ni reculer ni se jeter de côté ; s'il veut s'élançer en avant, il est retenu par la bride et par les traits ; s'il a mérité une correction, le fouet est constamment derrière lui, et il ne peut s'y soustraire ; enfin, il acquiert bientôt la conviction qu'il a un maître et qu'il faut qu'il se soumette. Si, avec cela, il est traité avec douceur, si on ne le frappe pas mal à propos, si on n'exige de lui aucun effort au-dessus de ses forces, encouragé par l'exemple des autres chevaux avec lesquels il vit depuis qu'il est au monde, il ne cherchera pas à se défendre, il s'habitue à marcher sagement, à travailler et surtout à obéir. Excepté ceux qui ont été élevés dans les pâturages, d'où ils ne sortent que pour être vendus, tous les chevaux achetés chez les cultivateurs ont travaillé. Les chevaux irlandais, excellents chevaux de chasse, ont tous été attelés très-jeunes et pas ménagés. Une dernière considération, c'est que si on veut un jour atteler un cheval de selle qui n'a pas travaillé étant poulain, on aura infiniment de peine à le dresser, et souvent on n'y parviendra pas,

Dans tous les pays où l'on veut élever de jeunes chevaux en les faisant travailler, on devrait proscrire la charrette à deux roues. Le jeune cheval ne peut être mis au brancard ni au cordeau ; il ne doit pas non plus être attelé en charrille, entre le limonier et le cheval de cordeau, parce que là même on ne peut pas l'empêcher de s'abandonner à son ardeur et d'abuser de ses forces : il faut l'atteler à côté d'un cheval fait. A un chariot à quatre roues, les chevaux sont attelés deux à deux et tirent sur une volée (balance). On évite de mettre au timon le jeune cheval qu'on veut ménager. Si cependant on ne peut faire autrement, on le place à droite, à côté d'un cheval fait, et on ne lui permet qu'un moindre emploi de forces, en allongeant le bras du levier sur lequel il tire. Pour cela, la volée mobile à laquelle tiennent les palonniers n'est pas partagée en deux parties égales ; mais à partir de la cheville qui la fixe au timon, elle est de 2 à 3 pouces plus courte du côté du maître d'école, et d'autant plus longue du côté du poulain. En outre, une longe bouclée par une extrémité aux rênes du bridon du poulain, s'accroche par l'autre extrémité à la volée du côté du maître d'école : de sorte que si le poulain tire plus qu'il ne doit, le même mouvement qui fait avancer la partie droite de la volée fait reculer la partie gauche, et agit ainsi sur la longe et sur la bouche du poulain pour le retenir.

A ses moyens, on joint l'emploi de la mécanique pour enrayer ; avec elle on évite aux chevaux les efforts pour retenir, efforts bien plus dangereux pour les jarrets des chevaux que tous ceux qu'ils peuvent faire en tirant. Les travaux qui conviennent le mieux aux jeunes chevaux, sont ceux de la charrue et de la herse. Ils y apprennent à marcher, ils y deviennent dociles, raisonnables ; on n'a pas à craindre d'efforts, on ne les fatigue qu'autant qu'on veut, en n'exigeant d'eux qu'une durée de travail proportionnée à leurs forces, ou en attelant un cheval de plus qu'il ne serait nécessaire. Le travail de la herse est très-fatigant ; et lors même que le tirage y est peu considérable, ce serait trop exiger d'un poulain que de le faire marcher pendant dix heures à un pas allongé, dans une terre légère où il enfonce jusqu'aux boulets, ou dans une terre dure et hérissée de grosses mottes qui roulent sous ses pieds.